



No de résolution  
ou annotation :

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 1<sup>er</sup> mai 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire  
Benoit Bibeau, conseiller  
Mario Cardin, conseiller  
Myriam Cournoyer, conseillère  
Guy Lambert, conseiller  
Vincent Lavallée, conseiller  
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, greffier-trésorier

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Huit (8) personnes assistent à la séance.

### 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-05-23

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
  - a) Séance ordinaire du 3 avril 2023
- 4- Correspondance pour décision
  - a) Demande d'achat d'une partie du lot n° 4 484 414
- 5- Correspondances aux archives
- 6- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7- Comités municipaux
  - a) Comité Consultatif d'Urbanisme
    - i) Dépôt du procès-verbal de la séance du 26 avril 2023
    - ii) Demande de PIIA, 37-204 rue de la Rive
    - iii) Demande de PIIA, 187 chemin du Chenal-du-Moine
- 8- Demande à la CPTAQ pour détacher le lot n° 5 077 359 du lot n° 5 871 312 et le rattacher au lot n° 5 077 361
- 9- R.A.E.S.L. dépôt des états financiers 2022
- 10- R.I.A.R.Y. dépôt des états financiers 2022
- 11- Ressources humaines
  - a) Embauche de moniteurs au camp de jour
  - b) Embauche d'une coordonnatrice au camp de jour
- 12- Centre de services municipaux
  - a) Décompte n° 15 et libération définitive de la retenue contractuelle
- 13- Travaux de pavage de la rue de la Rive, octroi d'un mandat de services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux
- 14- Dépôt d'un projet dans le cadre du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)
- 15- Projet Aînés actifs 2023
- 16- ~~Adoption du second projet de règlement n° 571-2023 modifiant le règlement de zonage n° 436-2009 afin d'ajouter les dispositions relatives aux normes sur les bâtiments accessoires de type garage privé et remise~~



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- 17- Demande d'un don ou d'une commandite
  - a) ESFL, Gala Méritas et coups de cœur
  - b) Fondation du Cégep de Sorel-Tracy, classique de golf Beauchemin-Fleury-Beauvillier
  - c) Association des personnes handicapées, campagne de financement
- 18- Autres affaires
- 19- Questions du public
- 20- Levée de la séance

ADOPTÉE

### 3- ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-05-23

#### **-3 a) Séance ordinaire du 3 avril 2023**

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

### 4- CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

03-05-23

#### **-Demande d'achat d'une partie du lot 4 484 414**

Suite à la demande du propriétaire et résident du 431 rue du Quai, concernant l'acquisition de la bande tampon située au pourtour de sa propriété voisine du stationnement du quai de Sainte-Anne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AVISER le demandeur que la municipalité est disposée à vendre la bande tampon au coût de 95 \$ le m<sup>2</sup> plus les frais d'arpentage et de notariat et d'enregistrement;

AUTORISER le maire et le directeur général à signer l'acte de vente préparée par le notaire de l'acheteur, le tout aux frais de l'acquéreur.

ADOPTÉE

### 5- CORRESPONDANCES AUX ARCHIVES

04-05-23

Il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la correspondance soit versée aux archives.

ADOPTÉE

### 6- ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

05-05-23

CONSIDÉRANT le dépôt par le greffier-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 529-2018;

CONSIDÉRANT que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RATIFIER les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 39 882,74 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois d'avril 2023 ainsi qu'un déboursé de 13 386,50 \$ pour la période comprise entre le 4 avril 2023 et le 1<sup>er</sup> mai 2023;

D'AUTORISER l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période comprise entre le 4 avril 2023 au 1<sup>er</sup> mai 2023 pour un montant de 201 079,30 \$.

ADOPTÉE

### 7- COMITÉS MUNICIPAUX

#### **-7 a) Comité Consultatif d'Urbanisme**

06-05-23

##### **-7 a) i Dépôt du procès-verbal de la séance du 26 avril 2023**

Le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 26 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal.

ADOPTÉE

07-05-23

##### **-7 a) ii Demande de PIIA, 37-204 rue de la Rive**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant l'installation d'un solarium à l'intérieur des rampes de la galerie existante du condominium situé au 37-204, rue de la Rive;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande dans son procès-verbal du 26 avril 2023 d'accepter le projet tel que présenté;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et que l'ensemble des documents furent déposés lors de la demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce projet soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

08-05-23

##### **-7 a) iii Demande de PIIA, 187 chemin du Chenal-du-Moine**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet de construction d'une maison unifamiliale isolée, d'un étage au 187, chemin du Chenal-du-Moine;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 et ses amendements de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE le plan projet d'implantation produit par la firme *Géoterra, arpenteurs-géomètres* sous les minutes 4148 et que l'enlèvement est respecté;

CONSIDÉRANT les plans soumis par *Maison Laprise*;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 26 avril 2023 d'accepter le projet tel que présenté;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 445-2010 et ses amendements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce projet soit accepté tel que déposé et qu'au moins un arbre soit planté sur la propriété.

ADOPTÉE

### 8- DEMANDE À LA CPTAQ POUR DÉTACHER LE LOT N° 5 077 359 DU LOT NO 5 871 312 ET LE RATTACHER AU LOT N° 5 077 361

09-05-23

Étude d'une demande pour la CPTAQ pour détacher le lot n° 5 077 359 du lot n° 5 871 312 du cadastre du Québec et, finalement, le rattacher au lot n° 5 077 361 du cadastre du Québec.

L'objet de cette demande est le suivant :

- Permettre au propriétaire du 1472, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel qui possède une terre de 3.17 hectares dans la Municipalité de Yamaska soit le lot n° 5 077 359 de le détacher et qu'il soit fusionné au lot voisin soit le lot n° 5 077 361;
- Le lot n° 5 077 359 deviendrait dérogatoire s'il n'est pas racheté par le voisin du lot n° 5 077 361 car ce lot ne serait pas adjacent à une rue;
- Une confirmation, par acte notarié, a été demandée par l'inspecteur de la municipalité de Yamaska afin de s'assurer de l'achat du lot n° 5 077 359 par le propriétaire (voisin) du lot n° 5 077 361.

CONSIDÉRANT QUE la demande de morcellement sur le territoire agricole vise le lot n° 5 077 359 situé dans la municipalité de Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE la demande de morcellement sur le territoire agricole vise le lot n° 5 871 312 situé dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE les deux lots font partie de la même propriété et que l'adresse, ainsi que le bâtiment principal se retrouvent sur le lot n° 5 871 312 dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à morceler une propriété principalement située dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel et minimalement située dans la municipalité de Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE le lot n° 5 077 359 possède une superficie de 3.17 hectares et que le lot n° 5 871 312 possède une superficie de 22.31 hectares;

CONSIDÉRANT QUE le lot n° 5 077 359 s'agit d'un boisé avec érables;

CONSIDÉRANT QUE le lot n° 5 871 312 s'agit d'une friche en culture;

CONSIDÉRANT QUE le lot n° 5 077 359 n'est pas attenant à la rue;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le morcellement du lot n° 5 077 359 en totalité et celui-ci sera vendu à part entière au propriétaire du lot voisin, le lot n° 5 077 361, M. Jean-François Tailly;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise un lot distinct et qu'il n'y a aucun espace disponible pour le remplacer dans le territoire de la municipalité de Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne compromet pas l'homogénéité de la communauté agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est pas de nature à empêcher la consolidation des exploitants agricoles actuels et futurs;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est favorable au projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel appuie la demande auprès de la CPTAQ pour détacher le lot n° 5 077 359 du lot n° 5 871 312 et finalement le rattacher au lot n° 5 077 361.

ADOPTÉE

10-05-23

### 9- R.A.E.S.L. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2022

Il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER et DE DÉPOSER aux archives les états financiers 2022.

ADOPTÉE

11-05-23

### 10- R.I.A.R.Y. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2022

Il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER et de déposer aux archives les états financiers 2022 de la RIARY.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

12-05-23

### 11- RESSOURCES HUMAINES

#### **-11 a) Embauche de moniteurs au camp de jour**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher des moniteurs pour le camp de jour 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'embauche de Julien Bilodeau, Zia Jalbert et Élisabeth B. Morin pour la saison estivale 2023.

ADOPTÉE

13-05-23

#### **-11 b) Embauche d'une coordonnatrice du camp de jour**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher une coordonnatrice pour le camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus de recrutement, le directeur général a recruté une coordonnatrice pour le camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'embauche de madame Rachel Boulerice, comme coordonnatrice des terrains de jeux 2023.

ADOPTÉE

14-05-23

### 12- CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX

#### **-12- a) Décompte n° 15 et libération définitive de la retenue contractuelle**

CONSIDÉRANT la réception prochaine du certificat de paiement CP-A15 concernant les travaux de construction du *Centre de services municipaux* préparée par notre architecte, madame Caroline Gauthier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER au paiement du certificat de paiement CP-A15 incluant la libération de la retenue de un pour cent (1%) à la réception définitive des travaux de construction du *Centre de services municipaux* au *Groupe Drumco construction inc.*

ADOPTÉE

15-05-23

### 13- TRAVAUX DE PAVAGE DE LA RUE DE LA RIVE, OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) offres de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux de pavage de la rue de la Rive;

CONSIDÉRANT la recommandation de notre ingénieur-conseil, monsieur Luc Brouillette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution  
ou annotation

16-05-23

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

D'OCTROYER le mandat de service de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux de pavage de la rue de la Rive à SOLMATECH au coût estimé de 7 628 \$ plus taxes selon l'offre de service n° OSC2061-23 déposée le 24 avril 2023.

ADOPTÉE

### 14- DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA)

CONSIDÉRANT l'appel de projet (PRIMA) 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel possède une politique MADA de deuxième génération ainsi qu'un nouveau plan d'actions;

CONSIDÉRANT QUE l'une des actions prévues est de poursuivre l'amélioration de l'éclairage sur le territoire de la municipalité, notamment dans le stationnement du nouveau centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT la construction récente en 2021 du centre de services municipaux;

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité de réaliser un nouveau stationnement éclairé adjacent à la salle communautaire du nouveau centre de services municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un concept d'aménagement a été produit par *Caroline Gauthier, architecte*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projet (PRIMA) 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE :

- le Conseil accepte le concept d'aménagement du nouveau stationnement de la salle communautaire;

- le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

-- la Municipalité a pris connaissance du guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

-- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

-- la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA y compris tout dépassement de coûts.

- le Conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Maxime Dauplaise, à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

17-05-23

### 15- PROJET AÎNÉS ACTIFS 2023

CONSIDÉRANT que ce projet s'adresse particulièrement aux personnes de 50 ans et plus;

CONSIDÉRANT la popularité grandissante du projet *Aînés actifs* qui existe depuis 2016;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à l'animation de séances de gymnastique douce par une spécialiste de l'activité physique dans les parcs de la municipalité;

CONSIDÉRANT la forte demande pour que le projet soit reconduit;

CONSIDÉRANT l'importance d'appuyer les aînés dans leur volonté d'être actifs;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative répond à deux (2) objectifs du plan d'actions de la Politique MADA (*Municipalité Amie Des Aînés*) soit :

- Favoriser le développement actif sur le territoire de la municipalité et développer différentes activités de loisir pour les aînés;
- Offrir un milieu de vie agréable et favorable aux aînés.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Pierre-De Saurel offre une contribution financière pour un montant équivalent à cinquante pour cent (50 %) de la facture relative à ce projet, et ce, jusqu'à concurrence de 450 \$ par municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE POURSUIVRE les cours pour la session printemps/été 2023 pour 11 cours;

DE DÉFRAYER les frais inhérents à ce projet.

ADOPTÉE

### 16- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 571-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 436-2009 AFIN D'AJOUTER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX NORMES SUR LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES DE TYPE GARAGE PRIVÉ ET REMISE 17- DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

18-05-23

#### **-17 a) ESFL, Gala Méritas et coups de cœur**

Le Conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de l'école secondaire Fernand-Lefebvre concernant *Le Gala Méritas 2023*;

CONSIDÉRANT l'étude de la demande selon les critères de la *politique de dons et de commandites*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE VERSER 250 \$.

ADOPTÉE





No de résolution  
ou annotation

19-05-23

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

### **-17 b) Fondation du Cégep de Sorel-Tracy, classique de golf Beauchemin-Fleury-Beauvillier**

Le Conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de la *Fondation du Cégep de Sorel-Tracy*, concernant la Classique de golf Beauchemin-Fleury-Beauvillier 2023;

CONSIDÉRANT l'étude de la demande selon les critères de la *politique de dons et de commandites*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PRÊTER avec la livraison 10 tables bistro avec les nappes pour la tenue de la Classique de golf Beauchemin-Fleury-Beauvillier en juin 2023.

ADOPTÉE

20-05-23

### **-17 c) Association des personnes handicapées, campagne de financement**

Le Conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de l'*Association des personnes handicapées* concernant sa campagne de levée de fonds 2023;

CONSIDÉRANT l'étude de la demande selon les critères de la *politique de dons et de commandites*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE VERSER 100 \$.

ADOPTÉE

### 18- AUTRES AFFAIRES

### 19- QUESTIONS DU PUBLIC

M. Sylvain Verrette : - clôture nouveau module de jeux

Pierre Pontbriand : - compte à payer;  
- 1 rue Marianne;  
- retrait du point relatif au second projet de règlement de modification de zonage;  
- subvention moniteur camp de jour.

### 20- LEVÉE DE LA SÉANCE

21-05-23

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,  
directeur général  
et greffier-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »